

022/278

**POLICE MUNICIPALE: RÉGLEMENTATION DE LA NEUTRALISATION DE PLACES DE STATIONNEMENT AU 79 AVENUE DE LA GARE À COURNON-D'Auvergne**

**Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement.

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L 325-1 à L 325-13 et les articles R.417-10,10° et R 325-1 à R 325-3.

- **Vu** les travaux à réaliser au 79 avenue de la Gare à Cournon-d'Auvergne, par l'entreprise « TEMSOL ».

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement avenue de la Gare à Cournon-d'Auvergne.

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>**

Trois places de stationnement seront neutralisées dans le cadre de travaux, du mardi 03 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023 inclus, à hauteur de la dite adresse à Cournon-d'Auvergne, le temps strictement nécessaire au chantier.

**Article 2<sup>ème</sup>**

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise « TEMSOL ».

**Article 3<sup>ème</sup>**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4<sup>ème</sup>**

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services et le demandeur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 29 novembre 2022.

**Certifié exécutoire**

**François RAGE**  
**Maire de Cournon-d'Auvergne**  
**1<sup>er</sup> Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole**



Publié le

**02 DEC. 2022**